

› Nationalité – Etat civil

Objectifs

- Définir la norme relative aux dispositions en matière de nationalité.
- Déterminer le rôle de l'Officier de l'état civil en matière de nationalité.
- Définir les modes d'attribution, de perte, de renonciation et de recouvrement de la nationalité belge.
- Constituer des dossiers relatifs à ces modes et en assurer le suivi (formalités de transcription dans les registres de l'état civil, d'enregistrement au registre de la population, du suivi pour le citoyen).
- Définir les bases légales relatives à l'Etat civil et le rôle de la BAEC.
- Déterminer qui exerce les fonctions d'Officier de l'Etat civil.
- Définir les acteurs à qui incombe la tenue des registres de l'Etat civil, et le contenu de ces derniers.
- Constituer des dossiers et rédiger des actes d'état civil.
- Effectuer une rectification, une annulation, une reconstitution et une suppléance des actes d'État civil.

Connaissances préalables

0 → pas de prérequis nécessaire.

Volume horaire

25 heures.

Type de cours

Cours dispensés en journée.

Agrément

Formation agréée de base, nécessitant la réussite de l'examen.



Gestionnaires de formations

Sabine Duveau
+32 (65) 342 505

Sylvie Manette
+32 (65) 342 506

Vanessa Iserbyt
+32 (65) 342 515

hfea.cellulergb
@hainaut.be

